

Rabat, le 25 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

DECLARATION DE RABAT

Pour le renforcement du rôle de la prévention de La corruption

L'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPIC), a organisé les Mardi et Mercredi 24 et 25 octobre 2023, à Rabat, une conférence internationale sous le thème "12 ans après la Déclaration de Marrakech : Mobilisation africaine pour renforcer le rôle de la prévention de la corruption", en vue de donner un nouvel élan aux mesures prévues dans cette déclaration, adoptée lors de la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue au Maroc en 2011.

Cette conférence a réuni les présidents et représentants des instances de prévention et de lutte contre la corruption de plusieurs pays africains de différentes régions du continent, ainsi que des représentants d'instances et institutions nationales et internationales. Les participants se sont penchés sur l'étude des enjeux et la contribution à une réflexion approfondie sur les moyens permettant aux pays africains de lutter contre la corruption et de parvenir à un développement durable répondant aux attentes des citoyens.

Lors de cet évènement, les différentes sessions ont été l'occasion de mener un débat riche, vu la nature et les expériences des participants dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption, permettant ainsi de donner un nouvel élan à la Déclaration de Marrakech et la mise en œuvre de ses dispositions, tout en explorant de nouvelles perspectives pour prévenir la corruption dans le contexte africain. Cela a été traduit par l'accord des participants sur l'adoption de la "Déclaration de Rabat", qui porte un nombre de recommandations pour le renforcement et la consolidation des dispositions de la Déclaration de Marrakech.

La présente déclaration reflète la conscience et la conviction des présidents et représentants des instances de lutte contre la corruption et des représentants des organismes internationaux et de la société civile de l'importance de l'action collective pour la prévention et la lutte contre la corruption dans le cadre d'une mobilisation collective, de complémentarité institutionnelle porté par une vision commune comportant, non seulement, des objectifs et projets pour sa mise en œuvre, mais aussi des rôles et responsabilités de chaque partie prenante en la matière.

La Déclaration de Rabat s'articule autour de six axes principaux : le cadre stratégique global pour la prévention de la corruption ; la nécessité de mettre en place les fondements de l'État de droit ; la culture d'intégrité ; la transparence et la réforme du service public ; le monde de la finance et des affaires, et la société civile et la jeunesse. Chacun de ces axes prévoit un ensemble de recommandations visant le renforcement de la prévention de la corruption en Afrique et dans le monde entier, tout en insistant sur la nécessité de la mise en œuvre desdites recommandations.

Les recommandations issues de cette conférence seront présentées lors d'une session parallèle de la 10^{ème} session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui aura lieu en décembre 2023, pour être adoptées parmi les décisions de cette session pour relancer la déclaration de Marrakech et les décisions qui en découlaient lors des sessions ultérieures de la conférence des États parties.

En marge de la session d'ouverture, le Mardi 24 octobre 2023, l'INPPPLC a conclu deux conventions de coopération ; la première avec l'autorité nationale du renseignement financier (ANRF), et la seconde avec la Banque mondiale, afin de renforcer la coopération dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption.